



# MAIRIE D'HOUVILLE LA BRANCHE

28700  
-----

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

-----  
Arrondissement de Chartres

-----  
Canton d'Auneau

-----  
Tel : 02 37 25 78 88

E-mail : [mairie.houville@gmail.com](mailto:mairie.houville@gmail.com)

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 11 mars 2026, sous la présidence de  
**M. Dominique PÉTILLON, Maire.**

Secrétaire de séance : **M. Clément DE BERTI**

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique PÉTILLON, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. PÉTILLON, FLEURY, BALLET, DE BERTI, DEZERCES, MARSAT, GERNEZ.

Absent : .Philippe LAVADOUX

Absente excusée : .Céline COLAS, donne pouvoir à Véronique FLEURY

Formant la majorité des membres en exercice,

M. Clément DE BERTI a été élu secrétaire.

Date de convocation : le 2 mars 2026

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre dernier ayant été approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire, présente le Compte Administratif de la Commune établi pour l'année 2025.

Le Compte Administratif 2025 est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2025 établi par Monsieur le Trésorier de Chartres Métropole.

Le Compte Administratif montre les résultats suivants :

### Exercice 2025

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	21 937.76	30 254.46	-8 316.70
Fonctionnement	303 075.91	271 333.14	31 742.77
Total	325 013.67	301 587.60	23 426.07

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Dominique PÉTILLON, Maire et doyen de l'Assemblée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité (7 votants dont 1 pouvoir),**

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote de cette délibération.

**APPROUVE** le Compte Administratif 2025 de la Commune dont les résultats sont présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion de la Commune établi par Monsieur le Trésorier de Chartres Métropole pour l'année 2025.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2025 de la Commune établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité (8 votants dont 1 pouvoir)** : **VOTE** le Compte de Gestion 2025 de la Commune.

Après avoir constaté le résultat de clôture 2025, M. le Maire propose de procéder à l'affectation du résultat 2025 de la Commune, comme suit : le Compte Administratif 2025 est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2025 établi par Monsieur le Trésorier de Chartres Métropole.

### Résultat de clôture 2025

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	-3 052.41	0.00	-8 316.70	-11 369.11
Fonctionnement	77 757.80	3 052.41	31 742.77	106 448.16
<b>Total</b>	<b>74 705.39</b>		<b>23 426.07</b>	<b>95 079.05</b>

### 3°) Restes à Réaliser 2025 : NÉANT

### 4°) Affectation du résultat 2025

(R.I.) article 1068 : besoin de financement section investissement

11 369.11

(D.I.) article 001 : résultat d'investissement reporté

-11 369.11

(R.F.) article 002 : résultat de fonctionnement reporté :

95 079.05

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité (8 votants, dont 1 pouvoir)** : **DÉCIDE** d'affecter le résultat 2025 de la Commune tel qu'annexé à la présente.

Monsieur Dominique PÉTILLON, Maire, présente le Budget Primitif 2026 de la Commune incluant l'affectation du résultat 2025 ; le compte de gestion et le compte administratif 2025 ayant été votés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité (8 votants dont 1 pouvoir)** : **ADOpte** le Budget Primitif 2026 de la Commune qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **61 769,11 € en section d'investissement** et à la somme de **358 276,53 € en section de fonctionnement**.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de détailler les subventions versées aux diverses associations, prévues et votées au chapitre 65 du budget primitif 2026.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité (8 votants dont 1 pouvoir)**:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions aux diverses associations selon le tableau récapitulatif présenté ci-dessous :

Souvenir Français	50 €
Association des Paralysés de France	30 €
Prévention Routière	50 €
A.D.M.R.	150 €
Ecole de musique associative de Sours	150 €
Association Sportive et Culturelle	300 €
Association OGEC (Ecole Privée de Sours)	0 €
Comité des Fêtes de la Commune	8 000 €
Association Jeunes Sapeurs-Pompiers Sours	150 €

Association ANERVEDEL	65 €
FNACA	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 995 €</b>

Suite à la réunion de la Commission des Finances le 5 mars dernier, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti en 2026 (suite à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales et les logements vacants, le taux de la taxe du foncier bâti inclut le taux du foncier bâti du département), à savoir :

- . **Taxe foncière (bâti) : 34,71 % (14,49 % communal + 20,22 % départemental)**
- . **Taxe foncière (non bâti) : 24,08 %**
- . **Taxe habitation sur les résidences secondaires : 8,18 %**

Nature des taxes locales	Bases 2025	Taux pour 2026	Produit attendu en 2026
Taxe foncier bâti	565 000	34,71 %	196 112
Taxe foncier non bâti	137 000	24,08 %	32 990
Taxe habitation res.se	23 300	8,18 %	1 906
<b>TOTAL</b>			231 008 – 50 438 = 180 570 € (*)

(\*)  
Attention, le produit

t attendu en 2026 doit tenir compte des différentes allocations compensatrices et surtout du coefficient correcteur par rapport au foncier bâti départemental :

**231 008 + 39 226 (allocations compensatrices) – 89 664 (coefficient correcteur) = 180 570 €**

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité (8 votants dont 1 pouvoir)**,

**FIXE le taux des contributions directes pour 2026 à 34,71% pour la taxe foncière sur le bâti, à 24,08 % pour la taxe foncière sur le non-bâti et à 8,18 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.**

**L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire passe aux questions diverses :**

. En réponse à la question posée par Joël BALLETT au dernier conseil municipal concernant la remise en état de la route de 5 Ormes menant à Francourville, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de réponse de M. Stéphane LEMOINE, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, à savoir qu'une réfection totale de cette route est prévue en 2027 et qu'en attendant, un arasement des bas-côtés et le rebouchage des trous seront réalisés en 2026.

. Monsieur le Maire fait un rappel sur les horaires pour la tenue du bureau de vote du Dimanche 15 Mars pour les élections municipales. Il précise également qu'il y aura 2 listes d'émargements : la liste principale et la liste complémentaire municipale (pour nos 2 ressortissants européens).

. Puis, Laurent GERNEZ souligne que le « dossier fibre » est toujours à l'arrêt, aucune date n'a été donnée pour les derniers raccordements, peut-être même que d'autres solutions seraient proposées... Affaire toujours à suivre...

. Enfin, Monsieur le Maire, présidant son dernier conseil municipal, tient à remercier l'ensemble de son équipe pour le travail réalisé pendant ce mandat.

**Séance levée à 21 h 10**

Maire,  
**Dominique PÉTILLON.**

*Pétillon*

